

Assemblée générale de la Commission locale d'information du Centre de stockage de la Manche

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contacts presse

Marie-Pierre Germain
Responsable Communication
Tel. 02 33 01 69 13
Port. 06 83 69 46 39
marie-pierre.germain@andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra est chargée de la **gestion durable de l'ensemble des déchets radioactifs français**. Elle met son expertise et son savoir-faire au service de l'État pour **concevoir des solutions de gestion**, et pour **exploiter et surveiller** des centres de stockage de déchets radioactifs **en protégeant l'homme et l'environnement de l'impact de ces déchets sur le court et le long terme**.

Jeudi 13 décembre, la Commission locale d'information du Centre de stockage de la Manche a tenu sa seconde assemblée annuelle.

Lors de cette assemblée ouverte à tous, l'Andra a présenté les opérations de contrôles effectuées en août dernier sur la couverture du CSM. Disposée au dessus des déchets radioactifs, la couverture assure un rôle de protection en empêchant l'eau de les atteindre. Les contrôles ont consisté à prélever des morceaux de la membrane bitumineuse, élément primordial qui assure l'étanchéité de cette couverture. Les morceaux prélevés ont été remplacés par de la membrane neuve soudée à celle en place pour reconstituer l'étanchéité de la couverture. L'objectif de ces prélèvements était de vérifier l'état et l'évolution de la membrane bitumineuse.

Des images de l'opération de prélèvement sont disponibles sur le site internet www.manche.andra.fr.

Les premiers résultats des mesures effectuées montrent que l'état et le comportement de la membrane continuent d'être bons.

A la demande de la Cli, l'Andra a également présenté en séance l'une des missions de service public de l'Agence : l'assainissement des sites pollués par la radioactivité et la collecte d'objets radioactifs anciens. L'Andra est chargée par l'Etat de l'assainissement de sites pollués par la radioactivité lorsque les industriels responsables de la pollution ont disparu ou sont défaillants. Concernant les objets radioactifs anciens, l'Andra assure leur collecte sur l'ensemble du territoire français (environ 100 objets collectés par an). Plus d'informations disponibles sur [le site www.andra.fr](http://www.andra.fr), rubrique [nos expertises](#).